

Client n° 522180

N°TVA:

EURL MW RENOVATION
M.HEDOU WILLIAM
2227 RTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU



FACTURE n° 09604284 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15845031 DU 2/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
145024.01	GOUJON M10/ 80/10-20 (50) EDIA	1	U		23,77	23,77		
	dont Eco-Contribution					(0,07)		
687394.01	CHEVILLE BOIS ACACIA 18/250 (U)	2	U		0,99	1,98		
706946.10	BMA SAPIN C24I CL2I 100/220- 6,00	6	ML		13,61	81,66		
BON N° 15845045 DU 2/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
568827.56	CONTRECOLLE CL2I C24 180/180- 2,50	2,50	ML		19,34	48,35		
BON N° 19740667 DU 4/09/25 ENLEVE AG. LALBENQUE								
Signé par WILLIAM								
680141.01	SABLE-GRAV.ALL.0/12R.LAVE -GD 0.25	1	GD		17,07	17,07		
	dont Eco-Contribution					(0,11)		
BON N° 15845183 DU 5/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
725332.01	RESINE POLYEST.T.PIERRE 300ML EDIA	2	U		7,79	15,58		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
BON N° 24739482 DU 8/09/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par WILLIAM								
730396.02	TRACEUR TEMP.FLUO ORANGE 500ML EDIA	2	U		4,46	8,92		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 522180

N° TVA:

EURL MW RENOVATION
M.HEDOU WILLIAM
2227 RTE DE MAUSSAC
46250 GINDOU



FACTURE n° 09604284 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 15845740 DU 22/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
367801.04	PANTALON BARU GRIS/LIME XL	1	U		40,63	40,63		
698901.01	TURBINE KR 120 M	1	U		17,63	17,63		
627447.01	MESURE BLADE ARMOR 8/32MM FATMAX	1	U		26,60	26,60		
11562.01	COLLE PRO HP GRIS -SAC 25KG EDILIS	3	U		9,98	29,94		
BON N° 15845795 DU 22/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
11931.01	JOINT FIN BLANC -SAC 5KG EDILIS	1	U		5,56	5,56		
BON N° 15845796 DU 22/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
434647.01	LATEX PRO - 2L OBRA	1	U		25,45	25,45		
BON N° 15846072 DU 29/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
672749.14	MONOREX GF G20 -SAC 25KG	3	U		17,99	53,97		
243187.01	PROLIJOINT RUST.547 PIERRE-SAC 25KG	1	U		16,69	16,69		
BON N° 15846079 DU 30/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WILLIAM								
175204.01	EPONGE MOUSSE PU 160/100/55 OBRA	1	U		1,53	1,53		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
175200.01	EPONGE GRISE DE CIMENTIER OBRA	1	U		2,19	2,19		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(0,22)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
422,52	20,00% 84,50	507,02	31/10/25	L.C.R.	17807 00849 65521960397 89

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.